



Votre CCI
à vos côtés
pour faciliter
la préparation
du contrat

VOS INTERLOCUTEURS :

Service Enregistrement des contrats

CCI GARD

12 Rue de la République Service

Apprentissage 30032 NIMES cedex 1

T. 04 66 879 894 / 895

apprentissage@nimes.cci.fr

www.nimes.cci.fr

Vous avez un projet de contrat d'apprentissage

Nous pouvons vous accompagner dans la constitution de ce dossier dans le cadre du **Service Plus Contrat Apprentissage**.

Notre prestation facturée 72 € TTC, inclut :

- *L'établissement du contrat d'apprentissage,*
- *Le calcul de la bonne rémunération,*
- ***L'identification et la demande des autorisations et dérogations nécessaires,***
- Visa du CFA,
- Le suivi de la vie du contrat (avenant, rupture anticipée).

Si vous souhaitez bénéficier de cet appui, merci de bien vouloir nous retourner les documents ci-joints par mail apprentissage@nimes.cci.fr ou par courrier.

En retour, nous vous adressons les 3 volets du contrat d'apprentissage, que vous devrez signer et nous réexpédier par courrier. Pensez à conserver une copie le temps du traitement du dossier.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier du Service Plus Contrat Apprentissage, il vous appartient alors de rédiger vous-même le contrat d'apprentissage, de vous procurer le visa du CFA (inscription du candidat) et nous adresser un dossier complet pour enregistrement. Pour cela, vous pouvez télécharger l'imprimé du contrat d'apprentissage sur le site www.alternance.travail-emploi.gouv.fr.

Nous restons à votre écoute.

**Attention, un dossier incomplet
ne pourra être instruit et
vous sera directement renvoyé.**



Fiche de renseignement : projet contrat

ENTREPRISE

Raison sociale :

 Nom, prénom dirigeant :

 SIRET :
 NAF/APE :
 Adresse de l'établissement du lieu d'exécution du
 contrat :

 Nombre de salariés (hors apprentis) :

Interlocuteur dossier :
 Téléphone :
 Fax :
 Email :
 Caisse de retraite complémentaire (nom et adresse) :
(à renseigner obligatoirement)

 Convention Collective/n° IDCC :

- Inscrite uniquement au registre du commerce et des sociétés** **Profession libérale**
 Association **Autre employeur privé**

MAITRE D'APPRENTISSAGE

Nom et prénom :
 Date de naissance :

L'employeur atteste que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction

Nous vous rappelons que le maître d'apprentissage doit justifier de 3 années d'expérience professionnelle dans la spécialité ou 2 ans + copie du diplôme visé par le jeune (article R 6223-24 du Code du Travail) et encadrer au maximum deux apprentis plus un redoublant (article R 6223-6 du code du travail).

CANDIDAT

Sexe : M F

Date de naissance :

Nom de naissance et prénom :
 Département de naissance Commune de naissance : Nationalité :
 Adresse : Email :@.....
 Téléphone :
 Dernier diplôme ou titre préparé :
 Dernière classe/année suivie :
 Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
 Situation avant apprentissage (scolaire, salarié, apprentissage...) :
 Reconnaissance Travailleur Handicapé ? oui non

REPRÉSENTANT LÉGAL SI MINEUR

Père Mère Tuteur

Nom et prénom du représentant légal :
 Adresse :

Si le candidat est formé par un ascendant : Père Mère Tuteur

Nom et adresse de l'organisme où est versé son salaire :

Numéro de compte : *Fournir un RIB que si l'apprenti est formé par un ascendant*



Fiche de renseignement : projet contrat

CONTRAT ET FORMATION DEMANDÉE

Premier Contrat Apprentissage Nouveau Contrat Avenant

Si nouveau contrat ou avenant, joindre copie du précédent contrat

Date de début de contrat : / / Date de fin de contrat : / /
 Durée du contrat (mois) :
 Durée hebdomadaire du travail (heures) :
 Diplôme préparé :
 Nom et adresse complète du CFA :

RÉMUNÉRATION

Salaire mensuel à l'embauche : SMIC : € SMC : €

1^{ère} année :
 du / / au / / : | % du / / au / / : | %

2^{ème} année :
 du / / au / / : | % du / / au / / : | %

3^{ème} année :
 du / / au / / : | % du / / au / / : | %

Avantages en nature : Nourriture : € / jour Logement : € / jour Prime panier : €

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non

Depuis octobre 2013, avant l'embauche et pour trois ans, l'employeur doit évaluer les risques professionnels au sein de tous ses locaux, et faire une déclaration aux travaux règlementés auprès de l'inspection du travail pour l'ensemble de ses apprentis mineurs. Sans cette déclaration, il est interdit d'affecter des mineurs à des travaux dangereux.

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR DISPOSER DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES NÉCESSAIRES A L'ENREGISTREMENT DU CONTRAT ET ACCEPTE DE BÉNÉFICIER DES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DISPENSÉES PAR LA CCI

Pour servir et valoir ce que de droit.

Date :

Cachet et signature du Chef d'entreprise :



- Fiche projet contrat** complétée et signée
- Curriculum Vitae** de l'apprenti à compléter
- Chèque de 72 €** en règlement du Service Plus Contrat Apprentissage, établi par l'employeur à l'ordre de la CCI GARD.

CAS PARTICULIERS

- ➡ Concernant les apprentis de moins de 18 ans : déclaration de dérogation pour la durée du travail et/ou déclaration pour l'utilisation de machines dangereuses ou effectuant des travaux dangereux
- ➡ Prorogation suite à échec à l'examen : copie du relevé de notes
- ➡ Suite de parcours après réussite à l'examen : copie du diplôme (*ou relevé de notes*)
- ➡ Changement d'entreprise : copie du précédent contrat et de sa résiliation
- ➡ Dérogation accordée : réduire ou allonger la durée du contrat, fixer le début de l'apprentissage hors période légale

RAPPELS

- ➡ Assurez-vous que le salarié étranger non citoyen européen dispose au début du contrat d'un titre de séjour valable l'autorisant à travailler en France. Pour cela, adressez-vous au service M.O.E (*mains d'œuvre étrangère*) à la DIRECCTE (*Direction du travail*).
- ➡ Pensez à la Déclaration Préalable A l'Embauche (*DPAE qui remplace la DUE*) à établir auprès de l'URSSAF ou sur leur site www.urssaf.fr.
- ➡ L'apprenti bénéficie de l'examen médical (médecine du travail) prévu à l'article R.62224-3 du code du travail, au plus tard dans les deux mois qui suivent l'embauche.

FORMALITÉS



Curriculum Vitae du jeune apprenti (à joindre au contrat)

NOM :

Prénom :

Dernière classe fréquentée :

QUELS SONT LES DIPLÔMES QUE VOUS DÉTENEZ ? le/les plus élevé(s) obtenu(s)

(joindre la copie du ou des diplômes ou le relevé de notes de l'Inspection Académique)

Titre diplôme obtenu : obtenu en scolaire obtenu en
apprentissage :

CAP, BEP, BAC, BP, DUT, LICENCE...

Chez cet employeur
 Chez un autre

employeur

Aucun

AVANT DE COMMENCER LE CONTRAT, VOUS ÉTIEZ :

Scolarité (hors DIMA) - *joindre copie certificat de fin de scolarité (uniquement pour les jeunes de 15 ans sortant de 3^e)*

Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMIA) ou autre classe préparatoire à l'apprentissage (CLIPA, CPA)

Etudiant

En contrat d'apprentissage : chez cet employeur chez un autre employeur*

Fournir :

- Copie du précédent contrat enregistré,

- Copie du relevé » de notes de l'Inspection Académique

- Dans le cadre d'une rupture de contrat, joindre une copie de la constatation de rupture

En contrat de professionnalisation*

En contrat aidé (CAE, SEJE, CIE)

Stagiaire de la formation professionnelle

Salarié (y compris temporaire)

Personne à la recherche d'un emploi (inscrite ou non au Pôle Emploi)

Inactif

Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)

Autre

ÊTES-VOUS REDOUBLANT ?

OUI

NON

Si OUI, vous avez préparé ce diplôme que vous n'avez pas obtenu (échec à l'examen)

joindre copie du relevé de notes de l'Inspection Académique

En scolaire En contrat d'apprentissage : chez cet employeur*

chez un autre employeur*

* Copie du contrat précédent enregistré



OBJECTIF

Le contrat d'apprentissage ouvre l'accès à une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre reconnu (du CAP au diplôme d'ingénieur), en alternant des périodes de travail en entreprise et des périodes d'enseignement général, professionnel et pratique dans l'établissement de formation.

DURÉE

De 1 à 3 ans. Cas particuliers : sur 6 mois, et jusqu'à 4 ans dans le cas d'une reconnaissance travailleur handicapé.

CANDIDATS

Jeunes de 16 à 25 ans (au moins 15 ans et sortie de 3^e). De 26 à 30 ans, sous certaines conditions.
Note : sans limitation d'âge pour les personnes reconnues handicapées.

EMPLOYEURS

Entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), associations, professions libérales, micro-entrepreneurs inscrits au RCS.

Quels avantages financiers pour mon entreprise ?

	Exonération des charges patronales	Exonération des charges salariales	Crédit d'impôts	Aide «TPE Jeune apprenti»	Aides de l'AGEFIPH	Prime à l'apprentissage pour les TPE	Aide au recrutement apprenti supplémentaire
moins de 11 salariés	•	•	•	•	•	•	•
11 à 249 salariés	•	•	•		•		•
250 salariés et plus	•	•	•		•		

AIDES DE L'ÉTAT

Exonération des charges patronales

Entreprises de moins de 11 salariés et tous les artisans :
Exonération totale des charges patronales (sauf cotisations accidents du travail et maladies professionnelles) d'origine légales et conventionnelles
Entreprises de 11 salariés et plus :
Exonération partielle (sauf cotisations accidents du travail et maladies professionnelles)



Exonération des charges salariales

Toutes les entreprises
Exonération totale des charges salariales, légales et conventionnelles

Crédit d'impôts

Toutes les entreprises
1600 € pour la première année d'une formation de niveau III ou inférieure (BTS, DUT, BAC, CAP...)
2200 € pour les travailleurs handicapés (quel que soit le niveau du diplôme)

Aide « TPE Jeune apprenti » (-18 ans)

Entreprises de moins de 11 salariés
Forfait de 4400 € la 1^{ère} année du contrat (versement trimestriel)

Aides de l'AGEFIPH pour l'embauche d'apprentis reconnus travailleurs handicapés

Toutes les entreprises
Aide à la conclusion du contrat de 1500 € à 7500 €
Aide à la pérennisation suite au contrat de 1000 € à 4000 €

AIDES DE LA RÉGION

Prime à l'apprentissage pour les TPE

Entreprises de moins de 11 salariés
1000 € minimum par année de formation

Aide au recrutement apprenti supplémentaire

Entreprises de moins de 250 salariés
1000 € pour l'embauche d'un apprenti supplémentaire, dans le respect des conditions régionales

À noter : le montant des aides évolue en fonction du Conseil Régional et de la législation en vigueur à la date de signature du contrat.

Quelle rémunération ?

Rémunérations générales hors convention collective, en fonction de l'âge de l'apprenti(e) et de sa progression dans le cycle de formation.

	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année
Moins de 18 ans	25 % du SMIC	37 % du SMIC	53 % du SMIC
18 à 20 ans	41 % du SMIC	49 % du SMIC	65 % du SMIC
21 ans et plus	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC
travailleurs handicapés de plus de 26 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC